

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 33-437-1933 Promotions.

n° 33-437-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 avril 1933

Numéro JO

n° 437 du 30/04/1933

Date du numéro

30 avril 1933

TEXTE INTÉGRAL

le brigadier de 2e classe Aouale Hussein a été promu à la 1er classe. Le préposé de 5e classe Moussa Ismaïl a été élevé à la 4e classe, L'agent de 5e classe Galib Bal a été élevé à la 4e classe. les agents de 6e classe Hussein Aralé et Houssen Moussa ont été élevés à la 5e classe. la solde mensuelle du commis auxiliaire indigène Abdallah Mohamed Mockbel a été élevé à la 4e classe. L'agent de 5e classe Galib Bal a été élevé à la 4e classe, los awente de 6e classe Hussein Aralé et Houssen Moussa ont été élevés à la 9e classe, La solde mensuelle du commis auxiliaire indigène Abdallah Mohamed Mockbel a été portée de 380 à 430 francs. Ces promotions prendront leur effet du 1er janvier 1933.